



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHANCIA  
 Séance du lundi 4 décembre 2023**

<p><b>Nombre de conseillers :</b>                  En exercice : 10                  Présents : 9                  Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal :                  27 novembre 2023</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération :                  11 décembre 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi quatre décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Absent</u> :                  KOCIOU Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : FOURNIER Christophe</p>
<p><b><u>Objet</u> :</b> Convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura</p>	

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code des transports, et notamment son article L. 3111-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-1 ;

Vu la délibération du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté n° 23CP.732 en date du 29 septembre 2023 approuvant la présente convention de délégation de compétence et autorisant la Présidente du Conseil régional à le signer ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la présente convention de délégation de compétence et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire,  
 Robert BONIN